

Booster TPE - Ressources Humaines

CCIR HAUTS-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

Dans le cadre du Programme Booster TPE, l'accompagnement Booster ressources humaines permet aux petites entreprises d'optimiser leur organisation RH, à répondre à leurs obligations en tant qu'employeur mais aussi à trouver de nouvelles compétences si besoin.

Afin de dynamiser l'activité de l'entreprise, cet accompagnement privilégie des solutions pratiques et rapides à mettre en place, adaptées à la situation de l'entreprise.

Booster ressources humaines a pour objectifs de :

- faire le point sur les usages et apporter des solutions et outils simples selon les problématiques de l'entreprise,
- d'anticiper les besoins RH pour être en adéquation avec le projet de développement de l'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette solution s'adresse aux entreprises du territoire des Hauts-de-France de plus de 3 ans et de 20 salariés maximum et ayant un CA ? 2 M€.

Réalisé par des conseillers spécialisés, cet accompagnement personnalisé est également adapté aux spécificités du secteur d'activité de l'entreprise (commerce, tourisme, B2B, TPE industrielles, etc.).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'accompagnement Booster ressources humaines est personnalisé et réalisé par un conseiller CCI.

Le conseiller CCI peut accompagner l'entreprise par exemple dans :

- l'organisation du travail et la mise en place, de délégation de tâches,
- la préparation des futurs recrutements et / ou l'intégration de nouvelles compétences,
- l'amélioration de la communication interne en organisant des moments dédiés et adaptés aux besoins,
- la gestion du personnel à travers la mise en place d'une boîte à outils (entretiens professionnels, fiches de postes),
- l'évolution des collaborateurs en travaillant sur une grille de compétences : développement des compétences, formation,
- l'intégration d'une démarche de RSE,
- la réorganisation générale de l'entreprise, l'évaluation des risques professionnels.

A la fin de l'accompagnement, le conseiller CCI remet à l'entreprise des documents : diagnostic, plan d'actions, bilan du plan d'actions et préconisations.

L'entreprise aura également accès à des ressources techniques et des outils selon son projet.

Booster ressources humaines est un accompagnement en 2 étapes qui se déroule dans l'entreprise de la manière suivante :

- une demi-journée pour évaluer les usages de l'entreprise et échanger avec un collaborateur,
- un forfait de 2 jours pour établir un plan d'actions adapté et accompagner l'entreprise dans sa mise en œuvre. Cette seconde phase fait l'objet d'un bilan du plan d'actions et de préconisations.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est un accompagnement d'une valeur de 1 200 € HT :

- pris en charge à 100% jusqu'au 31/12/2025 par la Région Hauts-de-France et le FEDER pour les entreprises n'ayant jamais bénéficié de la gratuité d'un accompagnement Booster,
- un reste à charge de 150 € HT, soit 180 € TTC, seulement pour les entreprises ayant bénéficié de la gratuité d'un accompagnement Booster en 2023 ou 2024.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

L'entreprise doit se rapprocher de la CCI de son territoire :

- CCI Aisne au 03 23 06 01 95,
- CCI Amiens-Picardie au 03 22 82 22 53 ou à booster@amiens-picardie.cci.fr ou à entreprendre@amiens-picardie.cci.fr,
- CCI Artois au 03 21 23 84 93 ou à booster-tpe@artois.cci.fr,
- CCI Grand Hainaut au 03 27 51 31 34,
- CCI Grand Lille au 07 60 12 59 32 ou à APPUI-RH@grand-lille.cci.fr,
- CCI Littoral Hauts-de-France au 03 21 46 00 00 ou à dev_entreprises@littoralhautsdefrance.cci.fr,
- CCI Oise au 03 44 79 80 36 ou à appui.rh@cci-oise.fr.

5 autres accompagnements sont proposés dans le cadre du programme Booster TPE :

- "Booster gestion": </aide/SFQfGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-gestion.html>,
- "Booster numérique": </aide/SFRPGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-numerique.html>,
- "Booster performance commerciale": </aide/SFQvGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-performance-commerciale.html>,
- "Booster transmission": </aide/SFRvGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-transmission.html>,
- "Booster transition écologique": </aide/YJFfGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-transition-ecologique.html>.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Effectif de moins de 20 salariés.

Organisme

CCIR HAUTS-DE-FRANCE

Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France

- **CCIR Hauts-de-France**
299 bd de Leeds
CS 90028
59031 LILLE Cedex
Téléphone : 03 20 63 79 79
E-mail : ccideregion@hautsdefrance.cci.fr

Déposer son dossier

- <https://hautsdefrance.cci.fr/solutions/booster-ressources-humaines/#contacts>